

politiques dans le domaine social, pour combler les lacunes des programmes actuels de bien-être social et en améliorer la qualité. Le Conseil réclame un revenu annuel garanti pour tous les Canadiens comme première mesure indispensable.

#### *Déclaration du Conseil économique du Canada*

Dans son 5<sup>e</sup> exposé annuel, le Conseil économique du Canada s'exprime comme suit:

« Au Canada, la pauvreté est une réalité. Ses victimes se comptent non pas par milliers, mais par millions. Elle dépasse de beaucoup ce que notre société peut tolérer ou notre économie se permettre. Elle dépasse de beaucoup éaglement tout ce que nous pouvons espérer de combattre avec les efforts et les mesures actuellement en œuvre. Cependant, sa persistance, à une époque où la grande majorité des Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde, est une honte. »

Dans son 6<sup>e</sup> exposé annuel, intitulé « Perspectives 1975 », le Conseil économique du Canada expose les coûts et les répercussions économiques de la pauvreté. Voici comment il les décrit:

La perte directe de production—la somme des biens et des services que les pauvres auraient produits si leur capacité de production avait été mieux développée et mieux utilisée.

La perte indirecte de production—résulte de l'utilisation, à des fins rendues nécessaires par un degré non inévitable de pauvreté, de ressources productives qui, autrement, auraient pu servir à une production de biens et de services qui, de ce fait, n'est pas réalisée.

Le Conseil s'exprime comme suit à l'égard de l'assistance sociale:

« La façon dont l'assistance publique est fournie et les montants qui sont versés à cette fin ont trop souvent pour résultat de saper plutôt que d'accroître la capacité et le désir des bénéficiaires de participer de façon productive à l'activité économique. » . . . « la plupart contribuent plus à l'ensemble des recettes fiscales qu'ils ne reçoivent du Trésor public au titre du bien-être social. »

#### *Point de vue du Congrès canadien du travail*

La Fédération sait que l'association centrale du travail au Canada, le Congrès canadien du travail, doit comparaître devant le comité. Nous manquons à notre devoir en ne signalant pas dans notre mémoire le souci qu'inspire au Congrès canadien du travail les millions de Canadiens partout au pays obligés de s'accommoder de revenus et de conditions qui les privent d'un niveau de vie convenable.

Le C.C.T. est représenté au sein du Conseil économique du Canada et fait partie du Conseil d'administration du Conseil canadien du bien-être.

Depuis sept ans, le Congrès canadien du travail a demandé à ses associations adhérentes de s'occuper d'un problème précis, propre à la société canadienne, dans le cadre d'un programme connu sous le nom de Mois de la citoyenneté du travail. Cette année, nous avons concentré nos efforts sur le revenu annuel garanti en tant que droit social de tous les Canadiens. Les programmes des années précédentes du Mois de la citoyenneté étaient les suivants: Le régime de pensions du Canada; Une charte de la santé pour les Canadiens; Les impôts; Le rapport de la Commission Carter; et Le Logement. Tous, ils sont reliés à la question dont est tout spécialement chargé votre comité spécial.

*Canadian Labour*, publication mensuelle officielle du monde syndical, a consacré intégralement son numéro d'août 1969 à la pauvreté. D'autres publications du CCT ont publié des articles à ce sujet, et presque toutes les publications syndicales du Canada ont fait paraître des articles sur la pauvreté pour tenir leurs membres au courant des problèmes des pauvres.

Avant d'entamer les vues de notre propre Fédération, nous voudrions citer des extraits du mémoire adressé au gouvernement du Canada par le CCT le 23 mars 1970 et de la déclaration de principe sur la pauvreté qu'ont adoptée les 1,500 délégués au Congrès constitutionnel du CCT, tenu à Edmonton en mai de cette année.

« D'aucuns ont prétendu qu'en exigeant des salaires élevés les syndicats commettent en quelque façon une injustice envers ceux qui ne peuvent pas négocier leurs propres revenus: les vieillards, les non-syndiqués, et d'une façon générale les économiquement faibles. Nous ne pouvons admettre cette proposition. Les syndicats ne créent pas la pauvreté. Au contraire, ils ont contribué à l'éliminer en ce qui concerne la partie de la population active qui leur est affiliée. Les syndicats, en outre, ont à leur actif de belles réalisations dont profitent aussi les non-syndiqués, notamment leurs campagnes en faveur de meilleures lois de sécurité de la vieillesse. Pas un instant nous n'admettons que des restrictions volontaires pratiquées par nous pourraient contribuer le moins du monde à améliorer le sort des pauvres. Nous doutons que des restrictions des revendications salariales porteraient les entreprises à freiner la hausse des prix ou à faire bénéficier le consommateur de tout avantage que pourraient entraîner de telles restrictions. Ce n'est pas ainsi qu'on applique la règle du jeu.